Yves BRUANT

Les seigneurs du ban de Fraize

extrait des Actes
des Journées d'Études Vosgiennes 2019
à Fraize

Du 24 au 27 octobre 2019, l'association **La Costelle**, sous l'égide de la **Fédération des Sociétés Savantes des Vosges**, a organisé à **Fraize** les 21^{ès} **Journées d'Études Vosgiennes** durant lesquelles près de trente conférenciers ont présenté diverses études originales à propos de

Fraize et la Haute Vallée de la Meurthe.

Les textes de ces conférences sont réunis dans le livre des **Actes** qui est disponible pour le moins à La Costelle et à la FSSV.

L'extrait qui suit :

Les seigneurs du ban de Fraize

représente la contribution de **Yves Bruant**, président de **La Costelle**, à ce travail.

Les seigneurs du Ban de Fraize

L'histoire des seigneurs du ban de Fraize s'étend sur onze siècles, de l'arrivée de Déodat à Saint-Dié en 669[1] à la Révolution française en 1789.

Le ban de Fraize est situé aux confins sud-est d'un territoire appelé plus tard Val de Galilée, dans cette Lorraine née à la fin du Xe siècle, du démembrement de la Lotharingie, elle-même issue du partage de l'empire de Charlemagne. Subdivisions territoriales, les bans[2] étaient soumis à des juridictions religieuses ou laïques, et celui de Fraize dépendra au cours du temps de l'une et de l'autre.

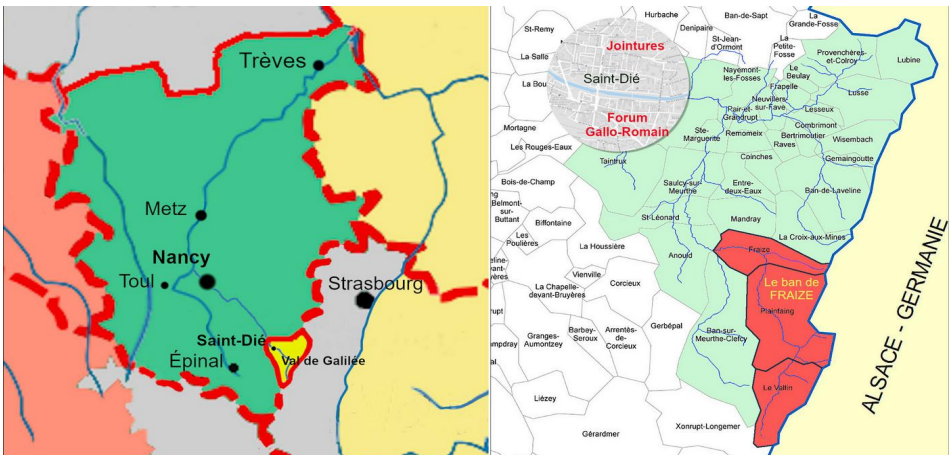

Doc. 1: La Lorraine, le Val de Galilée et le ban de Fraize *(cartes Y. Bruant)*

Le ban de Fraize, de naissance obscure, existait avant le XIe siècle. Il mesure 74 km² soit le sixième du territoire du Val de Galilée qui mesure, lui, environ 430 km². Son nom Fraximatum (de Fraxinus, « le frêne »), apparu dès le VIIIe siècle, évolua de Fraxia au XIIIe à Fraize fin XVIIIe, en passant par Fracia, Fraxe, Frasce au XIVe, Fraze au XVIIe et Fraisse au XVIIe.

1 Jean Ruyr, *Recherches des sainctes antiquitez de la Vosge, Province de Lorraine,* Amb. Ambroise, Épinal 1634, p. 92. Il date l'arrivée de Déodat en 668 ou 669. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, 1840 Lunéville, George édit., T. 1, p. 288. donne la date de 661 et le médiéviste déodatien contemporain Damien Parmentier penche plutôt pour 660...

2 Le ban est une subdivision du *pagus* (qui donna pays), ancienne division territoriale gallo-romaine.

Fraize est le nom d'un ensemble de hameaux disséminés sur une surface considérable. De celui de La Costelle, son chef-lieu, dépendaient le Belrepaire, les Aulnes, Clairegoutte, le Mazeville, Scarupt, le Ban-Saint-Dié, Plainfaing, Noiregoutte, Habaurupt et le Valtin.

Proche du chef-lieu, l'église du ban dont un acte nomme pour la première fois le curé (Ferry) en 1307[3], a probablement été construite au XIIIe siècle, sous les vocables de Saint-Blaise et de Notre-Dame. Son curé, vicaire au service du chapitre, recevait ses lettres de provision (nomination) du pape lui-même[4].

Les seigneurs

Au Moyen Âge, à partir du IXe siècle, les personnages de haut rang, puissants qui commandaient en maîtres sur leurs terres et sur les populations de serfs et vilains, étaient appelés sires ou seigneurs. On connaît ces seigneurs parce qu'ils sont cités par les « historiens » et aussi parce que leurs noms se trouvent dans les actes manuscrits de l'époque (chartes, diplômes ou bulles) qui nous sont parvenus, parfois dans des copies[5] tardives. Comme dates, on n'a que celles des dits actes et celles des naissances, décès et mariages manquent souvent, rendant les généalogies parfois incertaines.

Tous ces seigneurs qui avaient pour premier mérite d'être nés dans une « bonne famille », étaient écuyers, chevaliers, voire barons ou comtes et portaient l'armure au combat. Ils avaient pour se distinguer des blasons[6] qui les représentaient et les suivaient tout au long de leurs lignées au sein de leurs armoiries. Vous en verrez une représentation groupée page 5.

Sur la chronologie[7] de la page 4 que nous avons voulue aussi complète que possible, le temps s'écoule de haut en bas. Sont portés de gauche à droite les noms des territoires et des dynasties régnantes, les dates principales puis les noms et les durées d'existence des lignées seigneuriales simultanées que l'on va suivre jusqu'à la Révolution.

---

3 GEORGES FLAYEUX, *Étude historique de l'Ancien ban de Fraize*, extrait du Bulletin de la Société Philomatique des Vosges, 1900-1901, Saint-Dié, C. Cuny, 1902, 1903. www.lacostelle.org/docs_travail/Georges_Flayeux-etude_historique_sur_l_ancien_Ban_de_Fraize.pdf, p.80.

4 *Ibid.,* p. 80.

5 Ces copies parfois certifiées (vidimus) peuvent aussi être entachées d'erreurs, volontaires ou non, voire soupçonnées de falsifications...

6 Il apparaissait sur l'écu, le carapaçon du destrier, la bannière, le sceau, les bâtiments.

7 Pour les personnages, les dates extrêmes trouvées sur des actes seront autant que possible données. Un début par c. signifie citation, donc que la naissance précède. On peut aussi trouver av. pour avant et ap. pour après.

Globalement, on note :

•En premier lieu, la présence exclusive pendant 3 siècles de la seigneurie ecclésiastique fondée par Déodat en 669

•Puis, la naissance en 959 du duché de Lorraine, pour une durée de 8 siècles

•Enfin, en 1221, suite à une donation du duc Mathieu II[8], apparaissent deux lignées conjointes de seigneurs héréditaires : les Ribeaupierre et les Parroye[9], suivis par d'autres.

Ces seigneurs ne vivaient pas dans le ban de Fraize, n'y séjournaient pas ou peu, mais en tiraient de substantiels revenus[10] par l'intermédiaire de leurs intendants chargés localement de l'administration. Au cours de plaids annaux, ils rappelaient aux habitants du ban[11] leurs devoirs et dus.

Les plaids annaux

Moments solennels, ils se tenaient une ou plusieurs fois par an, sous la présidence des seigneurs ou de leurs officiers[12]. Les habitants du ban étaient tenus d'y assister sous peine d'amendes. On y rappelait toutes les obligations ; elles se traduisaient en général par des impôts et taxes que les habitants (sous-entendus : les chefs de familles) devaient payer à l'occasion de toutes leurs activités. Selon les cas, ils devaient s'en acquitter en argent, en grains, en poules ou autres biens de consommation et sous forme de corvées. On y nommait les personnes chargées de responsabilités : le maire ou doyen, son lieutenant, et une série d'agents, les bangards[13], gardes forestiers et autres gardes de cabarets. Enfin on pouvait y débattre de problèmes locaux et juger de menus larcins.

L'annexe édifiante (page 30) qui suit cet exposé donne le texte de plaids annaux qui se sont tenus à Fraize en 1775. À sa lecture, on comprend l'exaspération des différentes catégories de populations qui devaient acquitter une multitude de taxes.

---

8 Cette charte citée par GEORGES FLAYEUX (*op. cit.*) et VICTOR LALEVÉE (*op. cit.*) n'a pas encore été retrouvée dans les Archives des Vosges, série G 549.

9 KARL ALBRECHT, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, 1891, Colmar T1 p.125. Cette donation est confirmée par le duc de Lorraine Ferry III le 15/07/1285.

10 Principaux impôts, les *dîmes* étaient perçues au profit de l'église, les *tailles* par les ducs et les *cens* et *banalités* par les seigneurs locaux ; il y en fait en fait beaucoup d'autres : *gabelle*, *formariage*, *mainmorte*.... Les droits de justice et les corvées constituaient aussi des charges importantes.

11 Serfs, vilains, manants voire bourgeois, majoritairement illettrés avant le XVIIIe siècle.

12 VICTOR LALEVÉE, *Histoire de Fraize et de la Haute-Vallée de la Meurthe*, Fraize, 1957, Imp. Fleurent. www.lacostelle.org/docs_travail/Victor_Lalevee-Histoire_de_Fraize.pdf, p.118.

13 Gardes champêtres.

Territoires	*Dynasties*	*Date*	*Seigneurs du ban de Fraize*
Gaule Belge	Leuques	-1300	Chefs de tribus
Gallo-Romains		-52	Noblesse Grands propriétaires Société esclavagiste
Austrasie	Mérovingiens	458	Roi Comte du Chaumontois
		669	Déodat à Jointures Monastère de Saint-Dié (293 ans)
	Carolingiens	751	
Lotharingie		843	Voués
		855	
Empire Romain Germanique		936	
Lorraine	Maison de Bar (69 ans)	959	Duc de Lorraine (807 ans)
		962	Chapitre de chanoines (815 ans)
	Maison d'Alsace (384 ans)	1047	
		1221	Ribeaupierre (472 ans) / Parroye (278 ans) devienent seigneurs de Taintrux
		1315	
	Maison d'Anjou (42 ans)	1431	
	Maison de Vaudémont (264 ans)	1473	
		1499	Bayer de Boppard (94 ans) Château-Bréhain
		1593	Créhange (100 ans)
		1693	Cogney (37 ans)
	Stanislas Leszczynski (29 ans)	1730	Régnier de Chonville (26 ans)
		1737	
		1756	Clinchamp d'Aubigny (33 ans)
France	Capétiens	1766	Roi de France (23 ans)
		1777	Diocèse de Saint-Dié (12 ans)
		1789	Révolution
			Descendants de Charlotte Régnier de Chonville : Famille Bazelaire de Lesseux Familles Fouillouse & d'Ollone Hospices Civils de Nancy & Pompey

Doc. 2: Chronologie des seigneurs du ban de Fraize *(tableau Y. Bruant)*

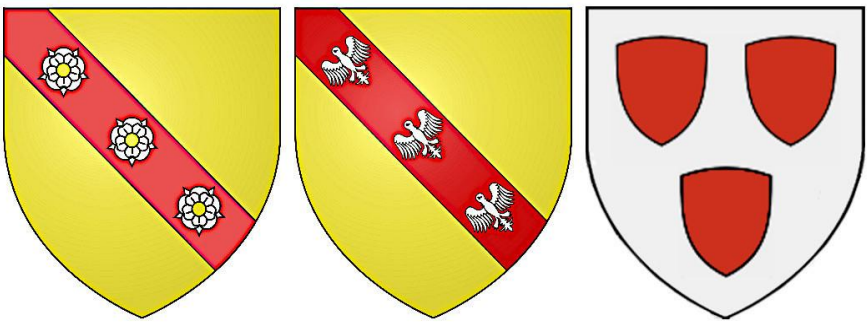

Blason du chapitre de Saint-Dié
D'or à la bande de gueules chargée de trois roses d'argent, boutonnées et pointées du champ.

Blason du duché de Lorraine
D'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

Blason des Ribeaupierre
D'argent à trois écussons de gueules, deux et un.

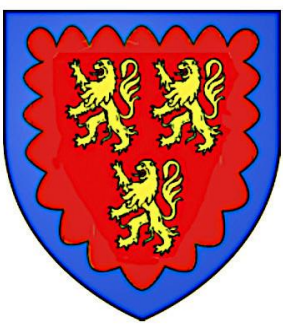

Blason des Parroye
De gueules à trois lions d'or posés deux et un, à la bordure engrelée d'azur.

Blason des Bayer de Boppard
D'argent, au lion armé et lampassé de gueules, couronné d'or.

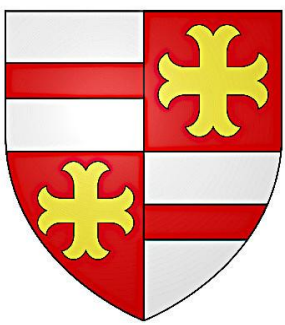

Blason des Créhange
Écartelé : aux 1er et 4e d'argent, à la fasce de gueules ; aux 2e et 3e de gueules, à la croix ancrée d'or

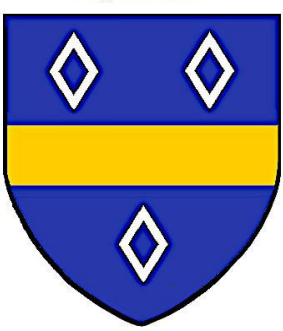

Blason des Cogney
D'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois macles d'argent, deux en chef et une en pointe.

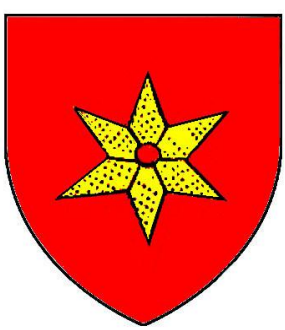

Blason des Régnier
De gueules à une molette d'or, percée de champ, mise en cœur.

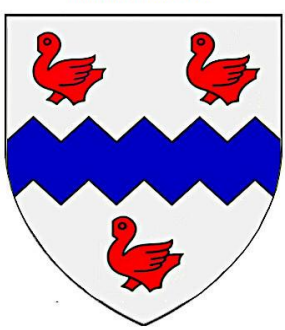

Blason des Clinchamp d'Aubigny
D'argent à la fasce vivrée d'azur, accompagnée de trois merlettes de gueule posées 2 et 1

Doc. 3: Blasons des seigneurs du ban de Fraize (origine Internet)

La seigneurie ecclésiastique de Saint-Dié (669-1789)

À l'origine : Déodat

Dès le VIIe siècle, les rois mérovingiens, leurs maires du palais et les évêques poussaient à la christianisation. Ils ont donc distribué des territoires, pris sur le domaine royal qu'on appelait le fisc, à des missionnaires afin qu'ils y fondent des communautés religieuses.

Ainsi, de 585 à 671, à la suite de Colomban à Luxeuil, apparurent Romaric et Saint-Amé à Remiremont, Gondelbert à Senones, Bodon à Étival, Hydulphe à Moyenmoutier.

En 669, en un temps où l'histoire se confondait avec l'hagiographie, vint Déodat (ou Dieudonné) qu'on a dit entre autres évêque de Nevers, originaire d'Irlande[14]. Ce moine évangélisateur obtint du roi Childéric II (655†675) un vaste domaine des Vosges[15] pour y fonder un ban religieux où il s'installa parce qu'il y avait sur place une population à évangéliser[16] mais aussi des impôts à percevoir et sans doute des hommes d'armes à lever. Il serait mort le 19 juin 679[17].

Au lieu-dit Jointures (cf. carte page 1), il jeta les bases d'un monastère bénédictin qui prit le nom de Saint-Maurice ; au cours des décennies et des siècles qui suivirent, ses moines firent progressivement défricher en remontant les rivières. Au fur et à mesure s'implantèrent des cellules religieuses qui devinrent villages sous la dépendance du monastère : Bertrimoutier, Provenchères, Lusse, Wisembach, Laveline, Mandray, Fraize, Clefcy, Anould, Saulcy, Saint-Léonard, Taintrux, Sainte-Marguerite et Saint-Martin, la première de toutes[18].

Toute la période qui précède le Xe siècle est obscure quant à l'histoire du monastère, hors le fait que Charlemagne en 756 en a fait don à l'abbé Fulrad de

14 JEAN RUYR, *op. cit*., p. 92.

15 Aucun document original, ni copie ne reste de cette donation qui ne fut confirmée que par le pape Léon IX.

16 PAUL BOUDET, Le chapitre de Saint-Dié en Lorraine des origines au seizième siècle in *Bulletin de la Société Philomatique des Vosges* , 1914 et 1925, et NICOLAS F. GRAVIER, *Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié…,* Épinal, Imp Gérard, MDCCXXXVI, p. 29. Un forum Gallo-Romain a laissé des traces.

17 JEAN RUYR, *op. cit*. p. 107.

18 *Ibid.* p. 208 à 213.

Saint-Denis[19] puis qu'il revint aux premiers ducs de Haute-Lotharingie qui avaient hérité des droits qu'avaient les carolingiens sur les abbayes.

La perte progressive de pouvoir de ces derniers, cause d'insécurité, avait incité les communautés à faire appel, contre rétribution, à des puissants qu'on appelait « voués », ou « avoués », pour assurer ordre public et protection. Mais ces voués, principalement les ducs de Lorraine, n'ont pas tardé pas à abuser, à s'imposer en maîtres et à s'arroger des droits sur les territoires dont ils revendiquèrent petit à petit l'hérédité, c'est ainsi que le monastère perdit environ les deux-tiers de sa superficie originale.

Remplacement du monastère par un chapitre de chanoines

À cause de la décadence des mœurs de ses moines[20], le monastère fut dissout fin du Xe siècle par le premier duc de Haute Lorraine, Frédéric Ier, et remplacé par un chapitre séculier de chanoines. Ce chapitre hérita des privilèges de l'ancien monastère — propriété territoriale, immunité et exercice d'une juridiction quasi épiscopale[21]. Il avait à sa tête un prévôt qui prit dès le XIIe siècle le nom de *grand prévôt*. Bruno de Dabo-Éguisheim, évêque de Toul, était l'un d'eux depuis 1025 quand, en 1049, il fut élu pape sous le nom de Léon IX. Grâce à lui, le chapitre fut placé sous l'autorité religieuse directe et exclusive des papes[22], au grand dam des évêques de Toul. Plusieurs diplômes impériaux[23] de Henri III en 1092, Henri IV en 1114 et Frédéric Barberousse en 1157 confirmèrent les privilèges du chapitre.

Le territoire de Saint-Dié que l'on commence à nommer Val de Galilée[24] dépendait donc pour le temporel de l'Empereur et pour le spirituel du Pape (les deux moitiés de Dieu comme aimait à dire Victor Hugo). Une charte de 1225 montre que le duc Simon 1er et le chapitre durent s'entendre sur les droits réciproques des seigneurs avoués et du chapitre à propos du partage des territoires. Certains, comme les riches pâturages des chaumes, étaient conservés

---

19 HENRI BARDY, Donation par Charlemagne du Monastère de Saint-Dié à l'abbaye de Saint-Denis, *BSPV*, t. XX, 1894-95, p. 146-150.

20 Chronique de RICHER, livre 1 Chap XVIII à propos du monastère de Moyenmoutier.

21 C'est à dire tous les pouvoirs d'un évêque sauf ceux de consacrer des églises, d'administrer le sacrement de confirmation et d'ordonner des prêtres. Une bulle de Célestin V en 1294 permit au chapitre de prononcer et lever des excommunications.

22 On ne dispose que de copies des bulles correspondantes.

23 L. DUHAMEL, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*. T. 2, p. 154, 157, 159.

24 L. DUHAMEL, *op. cit.,* T 2 p. 157. Un diplôme de Henri IV, du 13 janvier 1114, confirmant les privilèges du chapitre de Saint-Dié est un des premiers actes où l'on rencontre à la fois la désignation du Val de Galilée « Vallis Galilea » et du Val de Saint-Dié « Vallis Sancti Deodati ». Pour JEAN RUYR (*op. cit.* p. 97) ce nom serait dû à Déodat lui-même.

et gérés conjointement[25]. En 1271, le duc Ferry III fait une donation au chapitre pour compenser les malversations passées, causées par ses gens et lui-même[26]. Enfin, proximité et religiosité aidant, les chanoines reconquirent progressivement et par tous les moyens possibles une partie de leurs territoires et de leurs revenus. Après le XIIIe siècle, le chapitre qui possédait de très nombreux biens en Alsace, a vu sa richesse considérablement augmenter grâce à l'apport des mines d'argent de La Croix cumulé aux cens, tailles, corvées, dîmes et bénéfices. Il en va de même pour les chanoines dont les prébendes[27] se sont accrues.

Événements notables

À partir du milieu du XIVe siècle et pendant près de trois siècles, une épidémie de peste noire ravagea la région et poussa à la religiosité. Toutes les prières comportaient l'antienne : « Libera nos, Domine, a bello, a fame, a peste »[28]. À la fin du XVe siècle encore dominé par la violence, les épidémies, la peur de la mort et de l'enfer, les croyants étaient invités à faire des dons à l'Église pour appuyer leurs prières et gagner des jours de purgatoire. Ce « commerce des indulgences », ainsi nommé par les Protestants, fut tout bénéfice pour le chapitre.

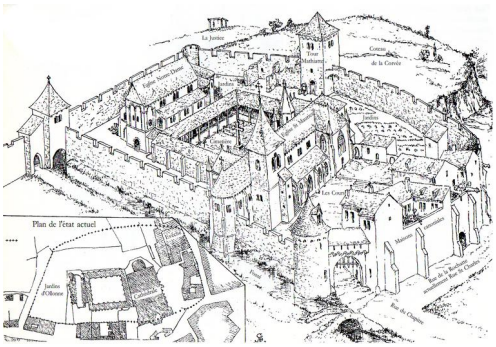

Doc. 4: Citadelle et monastère sur la colline de Jointures au XIIIe siècle.
(par G. Save in BSPV 1881-82)

Le chanoine Vautrin Lud, entouré d'érudits, fonda le Gymnase Vosgien[29] qui, en 1507, donna le nom de « AMERICA » au nouveau continent découvert par Christophe Colomb[30] en 1492.

25 PIERRE BOYÉ, *Les Hautes Chaumes des Vosges*, 2019, Rencontres transvosgiennes, Munster. Pièces justificatives p. 237-252.
26 L. DUHAMEL, *op. cit.*, T. 1, p. 121.
27 La prébende est le revenu, prélevé sur ceux du chapitre, attribuée à chaque chanoine.
28 Ce qui signifie : « Libère-nous Seigneur, de la guerre, de la famine et de la peste ». Noter qu'à cette époque, on nommait peste toutes les grandes épidémies un peu mystérieuses.
29 ALBERT RONSIN, *Saint-Dié des Vosges, 669-1969,* p. 38. Avec Nicolas Lud neveu de Vautrin et imprimeur, l'humaniste et géographe Mathias Ringmann, le cartographe Martin Waldseemüller, Jean Basin, latiniste...
30 PAUL BOUDET, *op. cit.,* deuxième partie, p. 200.

En mai 1525, les chanoines appelèrent aux armes tous les habitants pour repousser devant Saint-Dié une avant-garde de Rustauds[31] que le duc Antoine 1er le Bon et son armée poursuivirent et écrasèrent à Saverne, faisant vingt mille morts.

Le chapitre fut souvent en procès avec les seigneurs du ban de Fraize concernant des terrains et des bois aux limites litigieuses.

Enfin, en 1777, le chapitre, qui possédait encore au ban de Fraize des territoires, dont le Ban-Saint-Dié, dut à son tour s'effacer[32], remplacé par le nouveau diocèse de Saint-Dié qui hérita de tous ses biens, ainsi que de ceux des grandes abbayes voisines : Étival, Senones, Moyenmoutier, avec en complément, quelques territoires pris sur l'important diocèse de Toul. Confisqués par la Révolution, ces biens seront vendus comme Biens Nationaux.

Le chapitre à Fraize

VICTOR LALEVÉE raconte les tergiversations de ce très riche chapitre qui percevait la Dîme et pourtant, au XVIIe siècle, fit tout son possible pour échapper aux frais de réparation de l'église de Fraize qui menace ruine[33].

Le même VICTOR LALEVÉE évalue à soixante-douze le nombre de personnes du ban de Fraize, en majorité des femmes, qui furent suppliciées à Saint-Dié pour sorcellerie dans la seconde moitié du XVIe siècle et au début du XVIIe. Il rappelle Jean Prévost, curé de Fraize, qui prit courageusement en 1571 la défense de Jacquette, une de ces prétendues sorcières, femme de Mangeât le Roy, cabaretier à la Costelle.

> Au cours des siècles, le despotique chapitre se montra très conservateur, maintenant un servage[34] dur, s'opposant à la mise en place de municipalités et à la création d'écoles[35]. Il a beaucoup usé de l'excommunication pour faire pression sur ses opposants, les ducs notamment et a envoyé nombre de malheureux et malheureuses au bûcher pour sorcellerie.

31 Au printemps 1525, venant du Saint-Empire, les paysans protestants ont pris les armes pour promouvoir un monde sans seigneurs ni maîtres. Ils pillent l'Alsace, mais leurs premiers succès se terminent rapidement dans un immense bain de sang.

32 PAUL BOUDET, Le chapitre de Saint-Dié..., in *BSPV* 1914 p XII : Un décret de novembre 1790 a supprimé le chapitre,

33 Victor LALEVÉe, *Histoire de Fraize... op. cit.*, p. 84 à 87.

34 Le servage ne sera aboli par Louis XVI qu'en 1779 (Édit du 8 août).

35 NICOLAS F. GRAVIER, *op. cit.* p. 270.

Cette seigneurie ecclésiastique (monastère 293 ans, chapitre 815 ans et diocèse 11 ans) dura en tout 1120 ans.

Le duché de Lorraine (de 959 à 1766)

Le Xe siècle fut confus, désordonné et insécuritaire[36]. Othon 1er fonda l'empire Germanique ; le duché de Haute-Lotharingie devint en 959 notre duché de Lorraine (on disait Loherrègne en langue d'oïl romane), sans capitale fixe avant que Gérard d'Alsace ne choisisse Nancy en 1048.

Les ducs, qui n'étaient autres que les seigneurs les plus puissants, s'étaient approprié de plus en plus de territoires aux dépens de leurs voueries et ils en avaient distribué une partie sous forme d'apanages et de fiefs à leurs descendants et vassaux méritants qui en devinrent seigneurs.

Le territoire de la Lorraine, se composait de cinq entités enchevêtrées :

•le duché de Bar, terre d'Empire et de France pour la partie nommée « Barrois mouvant »,

•les trois évêchés (villes libres de Metz, Toul et Verdun), terres d'Empire puis de France à partir de 1659,

•la principauté de Salm, terre d'Empire,

•le pays des abbayes dont le Val de Galilée, terre d'Empire et de Rome,

•le duché proprement dit, lui aussi terre d'Empire jusqu'à son émancipation[37] par Charles-Quint en 1542, d'autant plus morcelé que de très nombreux fiefs ont été concédés.

Sauf au nord-est d'une ligne Thionville-Sarrebourg, où la langue germanique était à base de francique, on parlait en Lorraine la vielle langue d'oïl romane à l'origine de nos patois.

Le duché de Lorraine, sans parler de celui de Bar[38], a eu une histoire compliquée et mouvementée, mais sans grands changements territoriaux ; différentes familles se sont succédé à sa tête : Bar, Verdun, Alsace, Anjou, Vaudémont et Leszczynski. Le duché a connu bien des guerres, tout particulièrement celle de Trente Ans de 1618 à 1648 qui l'a complètement ruiné. Au cours des siècles, l'influence de l'Empire s'amenuisa, progressivement

36 VICTOR LALEVÉE, *Histoire de Fraize... op. cit.,* p. 18.
37 Traité de Nuremberg : La lorraine devient un état souverain.
38 Le duché de Bar ne devint inséparable de la Lorraine qu'à partir de René II en 1480.

remplacée par celle du royaume de France dont on adopta la langue et la culture.

Événements notables

En 1221, et c'est l'un des événements prépondérants de notre histoire, Mathieu II (1193†1251) céda[39] à Anselme I de Ribeaupierre (1193†1236) et à Simon III de Parroye (c. 1195†entre 1248 et 1254) la seigneurie du ban de Fraize. Le duc Ferry III (1240†1302) confirma[40] en 1285 cette cession qui, en réalité, ne portait que sur une partie des biens. Le duché conservait notamment les hautes chaumes qu'il partageait avec le chapitre et acensait[41] ou amodiait[41] à part[42].

Doc. 5: De gauche à droite les ducs Mathieu II (1193†1251), René II (1451†1508) et François III (1708†1765) (photos Wikipedia)

En 1475, suite à l'invasion du duché par les Bourguignons, le duc René II (1451†1508) dut fuir momentanément Nancy, mais, aidé par des Suisses, des Alsaciens et des Vosgiens – y compris probablement du ban de Fraize –, il battit Charles le Téméraire (1433†1477) qui perdit la vie[43] devant Nancy le 5 janvier 1477. Cette lutte contre le Téméraire exalta le patriotisme lorrain et fortifia l'attachement à la famille ducale[44].

Confisqué en 1670 par la France suite aux errances politiques et militaires du duc Charles IV durant la Guerre de Trente ans, le duché ne fut restitué à Léopold 1er (1679†1729) que 27 ans plus tard.

39 Voir note 8 page 3.
40 Karl ALBRECHT, *op. cit.*, T1, p. 125, §157.
41 Forme de location.
42 Pierre BOYÉ, *op. cit.,* pièces justificatives p. 237-252.
43 La tradition veut que ce soit de la main d'un vieux soldat de Saint-Dié, Claude Bausmont.
44 Victor LALEVÉE, *Histoire de Fraize…, op. cit.,* p. 41.

Son fils, dernier duc lorrain, François III (1708†1765), épousa en 1735 Marie-Thérèse d'Autriche (1717†1780), héritière des Habsbourg, dont il eut seize enfants. Il accepta, au grand dam de ses sujets, la cession de la Lorraine à la France, en échange de quoi il devint grand-duc de Toscane sous le nom de François II, puis empereur du Saint-Empire sous celui de François 1er de Habsbourg-Lorraine. Un de ses descendants, François-Joseph de Habsbourg-Lorraine (1830†1916), est connu pour avoir épousé une certaine Sissi (1837†1898).

La Lorraine fut absorbée par la France en 1766, après le règne transitoire de l'ex-roi de Pologne Stanislas Leszczynski (1677†1766), beau-père de Louis XV.

Les ducs à Fraize

Ils se rappelaient à la population par les impôts (tailles) qu'ils percevaient et ont laissé le souvenir de chevauchées au travers de la vallée :

•En 1476, René II se précipitant au secours de Nancy assiégé

•En mai 1525, Antoine le Bon (1489†1544) repassant le col du Bonhomme après son écrasante victoire sur les Rustauds[45].

Le ban avait aussi vu passer :

•En juin 1196, l'empereur romain germanique Henri VI (fils de Frédéric Barberousse) qui se rendait à Saint-Dié

•Durant la Guerre de Trente Ans, de nombreuses troupes se livrant au pillage, dont en janvier 1636, les français du cardinal de La Valette, lieutenant de Turenne, qui allaient secourir Colmar.

Par ailleurs, les ducs ont fait réaliser quelques travaux :

•Durant la Guerre de Trente Ans, en 1633, Charles IV (1604†1675) fit fortifier le col du Bonhomme[46]

•En 1755, Stanislas dit le Bienfaisant justifie son qualificatif en faisant aménager la nouvelle route de Saint-Dié à Colmar par la rive gauche de la Meurthe, Barançon et le col du Bonhomme, en complément de l'ancienne route qui, restant rive droite, passait par Scarupt et le Chemin de la Poste.

> Peu impliqués par la vie dans le ban de Fraize, en conflits permanents avec le chapitre jusqu'au milieu du XVe siècle, souvent excommuniés, les ducs et princes de Lorraine, malgré tout bien-

45 Voir note 31 page 9.
46 HUBERT INGOLD, *Le Fort Gallas*, 1909, Colmar, H. Huffel.

aimés des populations, se montrèrent relativement ouverts aux idées nouvelles (religion, mairies, écoles…)

Le duché perdura 807 ans avant de se fondre dans le royaume de France.

Les Ribeaupierre (de 1221 à 1693)

Anselme 1er de Ribeaupierre (1193†1236) apparaît, conjointement à Simon de Parroye (que l'on retrouvera plus bas) lors de la cession de la seigneurie du ban de Fraize par le duc Mathieu II en 1221[47]. Leur histoire nous est principalement contée par Georges Flayeux[48] et Georges Bischoff[49].

Issus de l'antique famille des sires d'Urslingen, rudes guerriers, les Ribeaupierre étaient de grands seigneurs d'Alsace qui ont également possédé de vastes domaines en Lorraine et en Champagne. Ils étaient bilingues et leur nom se disait Rappoltstein du côté alsacien des Vosges. Ils recevaient l'investiture des empereurs de l'Empire germanique pour leurs possessions alsaciennes, mais

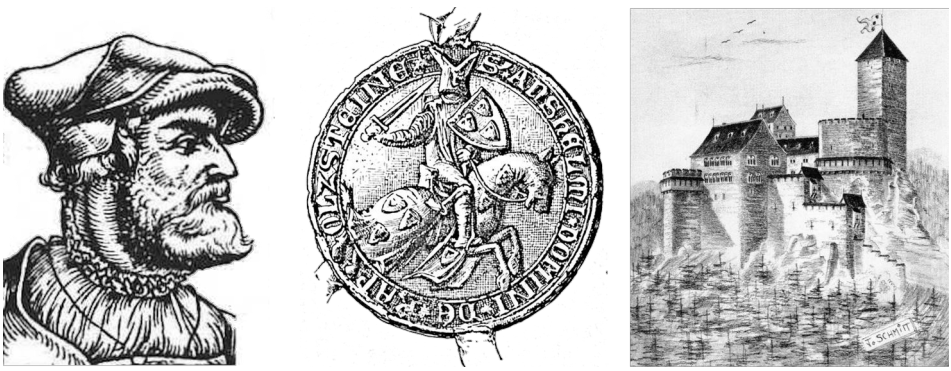

Doc. 6: De gauche à droite : Portrait de Ulrich IX (fin XVe †1531), sceau armorié d'Anselme II (1292) et château Saint-Ulrich au temps de sa splendeur au XVIe siècle
(images du bulletin de la Société d'Histoire de Ribeauvillé)

devaient l'hommage aux ducs pour leurs possessions en Lorraine. Ils avaient fait de Ribeauvillé leur capitale. Ils avaient construits sur les sommets environnants trois châteaux forts : le Saint-Ulrich, le Girsberg et le

47 Voir la note 8 page 3.
48 Georges Flayeux, op. cit., p. 13-15.
49 George Bischoff, Les Ribeaupierre in *Société d'histoire du Val de Lièpvre*, 1986, c. 11.

Haut-Ribeaupierre. Un quatrième, dit « le château bas » où ils donnaient des fêtes somptueuses[50], fut construit dans Ribeauvillé au XVIe siècle. Il est devenu l'actuel lycée Ribeaupierre.

Avant la Révolution, il y avait à Ribeauvillé une « rue de Fraize », en alsacien « Fraess Gasse ».

Événements notables

Parmi les premiers croisés, un Anselme, premier du nom[51], tué au siège de Nicée en 1097, avait été un des plus illustres compagnons de Godefroy de Bouillon (env. 1058†1100), duc de Basse Lotharingie.

Un Conrad, tel David, tua lors de la deuxième croisade en combat singulier, un Goliath musulman au siège de Damas (1147)[52], devant toute l'armée.

Éguenolphe II participa à la cinquième croisade à Constantinople et Damiette (1217-1221)[52].

En 1289, Anselme II de Ribeaupierre (c. 1285†env 1314) se reconnaissait homme lige du duc Ferry III[53].

En 1338, Jean, « À la tête d'une troupe de soudards, ravagea le Val de Galilée, mit au pillage l'abbaye de Moyenmoutier, emmena en captivité l'abbé [Bencelin] chargé de chaînes qui en mourut de misère. Le duc Raoul, irrité, ordonna de lui amener le coupable mort ou vif. Ayant demandé sa grâce, celui-ci fut condamné à réparer ses torts envers l'abbaye, à faire amende honorable à genoux, un cierge à la main et à se rendre en pèlerinage à Cantorbery (Angleterre) »[54].

En 1342, Henry son fils « laisse une troupe de brigands envahir les bans de Fraize et Clefcy et y commettre toutes sortes d'exactions[55]. ». Son père Jean (voir plus haut) put obtenir que le duc Raoul[56] pardonne à nouveau, en

50 GEORGE BISCHOFF, op. cit., p. 6 : « en novembre 1543, le double mariage de Georges de Ribeaupierre avec la comtesse Elisabeth d'Helffenstein et de sa nièce Jeanne avec Georges Truchsess de Waldbourg dure pratiquement trois semaines, avec des centaines d'invités et des plats pantagruéliques ».

51 GEORGES FLAYEUX, *op. cit.*, p. 19. cite CH. BARTHOLDI, *Curiosités d'Alsace*, 1861, p. 150.

52 On peut en voir une gravure sur le premier Cahier d'histoire du Cercle de Ribeauvillé.

53 GEORGES FLAYEUX, *op. cit.*, p. 15.

54 Victor LALEVÉE, *Histoire de Fraize…, op. cit.,* p. 26.

55 Ibid., p. 21-22.

56 Ce duc Raoul, dit « le vaillant » mourut à 26 ans le 26 août 1346, lors de la bataille de Crécy, aux côtés du roi de France Philippe VI de Valois.

contrepartie, Henri lui légua, entre autres, la part qu'il avait au ban de Fraize[57]. Pourtant, sans qu'on sache comment, les Ribeaupierre sont à nouveaux seigneurs du ban de Fraize et de Saulcy dès le début siècle suivant.

On rencontre peu de gens d'église chez les Ribeaupierre qui, en revanche, combattaient souvent pour les plus offrants, ainsi :

•Brunon (c. 1344†1398) batailla contre les anglais pendant la Guerre de Cent Ans

•Son fils Smassmann (ou Maximilien) 1er (c. 1390†1551) guerroya sur tous les fronts, pour ou contre l'Autriche, avec les Bourguignons mais fréquenta la cour du roi de France Charles VI

•Frère de Smassmann, Ulrich VII (c. 1392†1431) soutint le duc René 1er. Entouré d'hommes d'armes dont certains venaient probablement du ban de Fraize, il périt en 1431 à la bataille de Bulgnéville. Le nom de Saint-Ulrich pourrait bien avoir été donné au château éponyme en souvenir de lui[58]

•Fils de Smassmann, Gaspard (1434†1457) suivit Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans ses expéditions et fut intronisé dans l'Ordre de la Toison d'Or,

•alors que son frère Guillaume 1er (c. 1427†1507) était aux côtés du duc René II contre le Téméraire devant Nancy en janvier 1477

•Au début du XVIe siècle, Guillaume II (1468†1547), fils du précédent, favori de trois empereurs, chevalier de la Toison-d'Or, commanda des contingents impériaux lors de plusieurs campagnes, en Italie notamment au siège de Padoue, puis en Souabe et en Alsace à l'époque de la Guerre des Rustauds (1525).

Guillaume II, comme tous les Ribeaupierre, n'avait d'autre titre que celui de « sire[59] », mais il se disait « ni duc, ni prince, mais pas moins »[60].

Près d'un siècle plus tard, Eberhard (1570†1637), probablement le premier à porter le titre de comte[61]. On lui doit l'institution de la fête populaire du « Pfeifertag » qui, chaque année encore, rassemble à Ribeauvillé tous les ménétriers d'Alsace[62]. Il avait été ambassadeur au service de l'empereur des Romains Rodolphe II (1552†1612). C'est probablement lui qui a fait poser la

57 KARL ALBRECHT, *op. cit.,* T1, p.404, § 534, acte du 17 octobre 1342.

58 J. DIETRICH, « La chapelle du château Saint-Ulrich » in *Revue d'Alsace* année 1861, p. 413.

59 Herr von Rappoltstein.

60 GEORGES BISCHOFF, *op. cit.,* « une réalité incontestable ; au XVIe siècle, les Ribeaupierre sont les dynastes les plus illustres d'Alsace. »

61 *Ibid.* « [titre] qui n'a plus de grande valeur à cette époque ».

62 *Ibid.* Les comtes de Ribeaupierre portaient avec fierté le titre de « Roi des Ménétriers », en raison de leur protection qui s'étendait sur tous les joueurs d'instruments de musique d'Alsace.

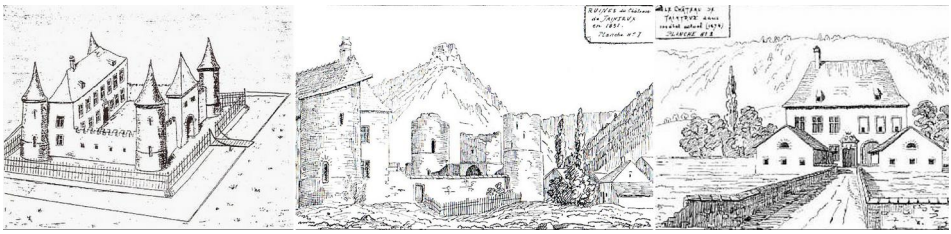

Doc. 7: De gauche à droite, le château de Taintrux, avant puis après la guerre de Trente Ans et en 1874. Il n'en reste de nos jours que le petit pavillon de gauche
(Dessins de Gaston. de Golbery, BSPV)

taque de cheminée (dont on parle page 27) à la maison Ribeaupierre de Fraize à la fin du XVIe siècle. Il avait été contraint de solliciter humblement par lettre du 31 août 1598, un prêt de deux cents écus de « ses bons bourgeois de Fraize et de Saulcy[63] ».

Le prince Max de Wittelsbach (1808†1888), duc en Bavière[64] allié aux Deux-Ponts-Birkenfeld par son épouse, fut le dernier à porter le titre de « comte de Ribeaupierre[65] » et fit de sa fille Sissi une héritière des Ribeaupierre.

La lignée s'est éteinte à la mort sans postérité mâle du comte Jean-Jacques[66] (1598†1673), fils d'Eberhard. Ses héritiers[67] cédèrent en 1693 leur part du ban de Fraize, ruinée par la Guerre de Trente Ans, à Pierre de Cogney.

Les Ribeaupierre à Fraize

Parmi les redevances qu'ils touchaient dans le ban de Fraize au XIIIe siècle, figure celle d'une charrée de vin qui devait leur être fournie annuellement et qu'ils revendirent aux Parroye en 1324.

C'est sous la domination de ces seigneurs que fut construite, au XIIIe siècle, la première église paroissiale de Fraize.

C'est probablement Guillaume II qui a fait construire à Fraize vers l'an 1500 une maison pour accueillir leurs intendants (voir page 27).

Au milieu du XVe siècle, ils avaient aussi construit au Valtin, qui dépendait du ban de Fraize et où ils aimaient aller chasser, une chapelle sous le

63 Victor LALEVÉE, *Histoire de Fraize…, op. cit.,* p. 27.
64 Titre dit de « courtoisie ».
65 *Ibid.*, note 1.
66 Ibid., protestant, il se montra très tolérant vis-à-vis des catholiques.
67 Ibid., parmi les héritiers possibles du titre, c'est Louis XIV qui choisit Christian II, comte palatin de Deux-Ponts-Birkenfeld, comte sauvage du Rhin, époux de Catherine-Agathe.

vocable de Saint-Sylvestre[68]. Elle se trouvait jusqu'en 1704 à la place de l'église actuelle.

Un certain Sixte de Gueisberg[69] qui était leur gouverneur à Fraize en 1569[70] y dirigea des plaids annaux en compagnie de Pierre Thierry, son homologue de Taintrux pour les Bayer de Boppard[71].

Les Ribeaupierre, qui étaient parfois nommés « seigneurs du Hohenné » à cause de leur château du Hohnach, sont les seuls seigneurs à avoir laissé à Fraize des traces de leur blason. L'un était gravé sur la clef de voûte du chœur[72] de l'église, conservée jusqu'à la restauration de 1894 et hélas, perdue depuis. On peut toujours voir le second dans le hall de la mairie de Fraize, au centre de la hotte de grès de la monumentale cheminée renaissance qui s'y trouve. Cette cheminée provient d'une ancienne maison du XVIIe siècle, démolie en 1976[73], où logeaient les intendants des Ribeaupierre.

Aucun des Ribeaupierre n'a probablement jamais vécu à Fraize. Victor Lalevée[74] note que, par une administration assez douce pour le temps, ils ont laissé de bons souvenirs dans le ban de Fraize.

À part une brève interruption fin XIVe siècle, les Ribeaupierre furent seigneurs de la moitié du ban de Fraize de 1221 à 1693, soit près de 500 ans !

Les Parroye (de 1221 à 1499)

Ils apparaissent dans le ban, conjointement aux Ribeaupierre, suite à la cession de la seigneurie de Fraize par le duc Mathieu II en 1221[75].

68 Victor Lalevée, *Au Pays des Marcaires, Le Valtin – Le Grand-Valtin*, René Fleurent éditeur, Fraize 1950, p. 48.

69 Charles Thierry-Mieg, La succession de Jean Thierry de Venise et la branche alsacienne des Thierry in *Revue d'Alsace* , 1892 T XLIII, p. 7.

70 Georges Flayeux, *op. cit.* p 36, nomme aussi les gouverneurs/receveurs Nicolas Villemin, Jean Fattet et Grégorius (Grégoire) Thiéry (voir note 89 page 20) au XVIIe siècle dont les rapports sont, note-t-il, rédigés en allemand.

71 Voir plus plus bas pour ces seigneurs, page 20 et notes 88 et 89 même page.

72 Archives des Vosges, série G 547.

73 Voir sa photo page 27.

74 Victor Lalevée, *Histoire de Fraize… op. cit.,* p. 29.

75 Il s'agit ici de Simon III, sire de Parroye (1195†entre 1248 et 1254). Voir aussi la note 8 page 3.

La famille de Parroye était une des plus anciennes, des plus puissantes et des plus illustres de la Lorraine (Cf. Georges POULL[76]). Elle tirait son nom du village de Parroy au nord-est de Lunéville où se trouvait son château.

Ils ont possédé une dizaine de châteaux féodaux, dont celui de Taintrux[77] et plus de 54 seigneuries, rentes et autres revenus[78].

Le père de Simon 1er de Parroye (1130†1172) était sous-avoué de Saint-Dié dès 1114.

C'est vers 1250, à la mort de Simon III, que Aubert 1er reçut l'ensemble des seigneuries voisines de Saint-Dié, notamment Taintrux, et de Haudonviller proche de Lunéville.

En 1296, cet Aubert 1er, probablement endetté dit GEORGES POULL (*op.cit.*), céda au duc Ferry III toutes ses possessions dans le ban de Fraize.

Puis en 1315 Aubert II de Parroye, écuyer de Ferry IV, recouvrit à la mort de ce duc les seigneuries de Haudonviller et de Taintrux[79] qu'il joignit à celle du ban de Fraize.

Dès lors, et jusqu'à la Révolution, les deux bans seront toujours rattachés. Taintrux fut le chef-lieu des possessions des sires de Parroye et de ses successeurs dans le Val de Galilée.

Événements notables

1147 : Simon 1er (1130†1174) se joignit à la deuxième croisade[80].

Parmi ses fils, Albert était seigneur de Haute-Pierre (1172†1222), et Odoin (1172†1186) possédait le château de Spitzemberg et la sous-vouerie de Saint-Dié.

Du XIIe au XVe siècle, de nombreux Parroye furent dignitaires du chapitre de Saint-Dié[81] :

---

76 GEORGES POULL, *Les sires de Parroye*, *op. cit.*, 1972, p. 21.

77 GASTON DE GOLBERY, *Notice historique sur l'ancien château de Taintrux*, Bulletin de la Société Philomatique des Vosges, T. 1, 1875, p. 13. Au lieu-dit Ville-du-Prez, derrière la Mairie actuelle. De ce château ruiné durant la guerre de Trente Ans au XVIIe siècle, il ne reste aujourd'hui qu'un petit pavillon. Voir les dessins du château par de G. de Golbery sur le document 7 page 16.

78 GEORGES POULL, *Les sires de Parroye*, *op. cit.*, 1972 chez l'auteur, p. 77.

79 Elle comportait aussi Laveline et le Ban-de-Sapt.

80 J.-C. CHAPELIER et G. GLEY, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, 1882, Tome 7, p. 5.

81 HENRI BARDY, « L*es sires de Parroye au chapitre de Saint-Dié* » in *Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne*, 1876, T II, p. 98 à 109.

•Pierre (1214†1238), Simon (1274†1291) et Burnequin[82] (1342†1369) furent chantres

•Anselme (1276†1294) et René (1489) chanoine

•Jean (1339†1395) écolâtre

•Alix (1438†1474) fut Abbesse de Remiremont[83].

En 1339, le duc Raoul ajouta momentanément Clefcy aux possessions de Ferry 1er à Fraize (cf. Gaston Save, *op. cit.* 1881-82).

À l'orée du XVIe siècle, Ferry III de Parroye (1468†entre 1498 et 1499), sire de Taintrux, de Lannois etc., mourut sans héritier mâle. Sa fille Marguerite (av. 1474†ap. 1520) avait épousé en 1492 le chevalier Adam Bayer de Boppard (av.1475†1533) qui devint seigneur de Taintrux.

Sept sires de Parroye[84] portèrent le titre de Seigneur de Taintrux et furent pendant 278 ans, coseigneurs du ban de Fraize avec les Ribeaupierre.

Ils n'y ont sans doute jamais vécu et n'y ont laissé aucune trace.

Les Bayer de Boppard (Château-Bréhain) (de 1499 à 1593)

Comme les Parroye dont ils étaient des proches, les Bayer de Boppard étaient connus depuis le XIIIe siècle. Ils étaient originaires de Boppard, près de Coblence et tenaient leurs titres de noblesse des empereurs du Saint-Empire. Plusieurs membres ont joué un rôle très important dans l'histoire de Lorraine. Comme ils résidaient habituellement à Château-Bréhain ils portaient aussi fréquemment ce nom.

L'un des Bayer de Boppard les plus connus fut au XIVe siècle, Thierry V (1330†1384), d'abord évêque de Worms dont il excommunia les bourgeois, puis évêque de Metz dont il excommunia également les bourgeois. Il finit lui-même excommunié en 1381 à la suite de désaccords financiers avec le chapitre de la cathédrale de Metz.

82 Son tombeau se trouve dans le bras nord du transept de la cathédrale. Il fut aussi trésorier de Toul et prévôt de St-Pierre de Remiremont. Henri Bardy *op. cit.*

83 Les abbesses Remiremont étaient toutes issues de la plus haute noblesse.

84 Ce sont Aubert 1er (1254†av. 1300), Aubert II (1291†ap. 1325), Ferry 1er (1313†v. 1380), Jean (1382†13955), Ferry II (1414†1456), Andreu (1438†ap. 1475), Ferry III (1468†1498).

Conrad Ier (†1425), baron de l'empereur Sigismond, avait épousé une Meiga de Parroye.

Leur petit-fils Conrad II (env. 1390†1459), évêque de Metz, fut fait prisonnier avec le duc René 1er à la bataille de Bulgnéville.

C'est par suite de son mariage en 1492 avec Marguerite de Parroye (av. 1474†ap. 1520), qu'Adam 1er (av. 1475†1533) devint seigneur de Taintrux et de Fraize en 1499[85].

Et c'est la fille d'un autre Adam, Anna, qui, épousant en 1590 le baron Christophe de Créhanges, lui transmit la copropriété du ban de Fraize.

Les Bayer de Boppard à Fraize

Le 17 mars 1569 furent tenus les plaids annaux du ban de Fraize. Pierre Thierry[86] (1526†1586) représentait les Bayer de Boppard et Sixte de Gueisberg, qui résidait probablement au château de Pierosel[87] représentait les Ribeaupierre. Ils se disaient administrateurs, gouverneurs, amodiateurs[88] et présentaient leurs comptes annuellement à leur seigneur respectif[89]. Pierre Thierry, converti au protestantisme, a été « châtelain de Taintrux » de 1569 à sa mort. Il a ensuite été remplacé par son fils Grégoire jusqu'en 1587 puis par son gendre, Adrien Gardon, jusqu'en 1615.

---

85 La lignée complète à Taintrux se compose de Adam 1er (av.1465†1533), Jean (1495†1543), George (1523†1556) et Adam II (1545†1583).

86 CHARLES THIERRY-MIEG, La succession de Jean Thierry de Venise et la branche alsacienne des Thierry in *Revue d'Alsace* , 1892 T XLIII, p. 5-19.

87 Voir plus loin page .

88 Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome II, p. 1372. « Les souverains et les seigneurs subalternes ne pouvant par eux-mêmes veiller à toutes choses et se trouver partout, pour prendre connaissance des différends qui s'élevaient entre leurs sujets, députaient dans chaque terre ou Châtellenie quelque officier pour juger en leur nom. On nommait ces officiers différemment selon les lieux, ici châtelains ou prévôts, là capitaines ou gouverneurs. Ils étaient chefs de leur district, commandaient aux peuples qui leur étaient soumis soit en paix ou en guerre, et les jugeaient suivant les coutumes du pays. »

89 Voici le début du compte-rendu de Grégoire Thierry en 1588 : « COMPTE DE L'EXTRAORDINAIRE..... que rend Grégoire Thierry, chastelain et admodiateur de Taintrux à Messieurs de Bassompierre et Port-sur-Seille, tuteurs de M. de Château-Bréhain, seigneur dudit Taintrux, des extraordinaires comme amendes, espaves, mortesmains, aulbennes et confiscations advenues ès terres et seigneuries de Taintrux, Ban-de-Sapt, Colroy, Laveline, Lautrux, Lacroix, et Ban de Fraize, en ce qui peut excéder cinq francs qui est la somme à laquelle le rendant compte a droit de prendre, et de ce qui excède lesdits cinq francs et ce pour l'année 1586 et 1587, commençant au jour de la fête Saint-Georges au dit an et finissant à pareil jour en l'année 1587, qui est la première année de son admodiation. Présenté en audition par le chastelain admodiateur de Taintrux, Grégoire Thierry, au lieu de Nancy, au sieur de Bassompierre... »

La plus vieille maison de Fraize, appelée « la Cour », du nom que l'on donnait alors aux dépendances seigneuriales non fortifiées, porte le millésime de 1576[90]. Elle avait probablement été (re)construite pour les Bayer de Boppard afin de servir de relais d'autorité où leurs officiers et intendants percevaient taxes et impôts.

Les Bayer de Boppard furent durant 94 ans, conjointement aux Ribeaupierre, coseigneurs de Taintrux et de Fraize.

Les Créhanges (de 1593 à 1693)

Déjà proches des Parroye, ils ont succédé aux Bayer de Boppard. La maison de Créhanges, fief de l'archevêché de Trêves, était une des plus riches de la Lorraine. Elle était alliée aux plus hautes familles et, en 1617, les seigneurs de Créhanges devinrent comtes d'empire.

La seigneurie de Créhanges était située dans la zone germanophone de la Lorraine. D'abord baronnie, elle devint comté en 1239. Au XVIe siècle, comme beaucoup de princes germaniques, les comtes de Créhanges embrassèrent la Réforme protestante qu'ils introduisirent dans le comté.

Christophe, baron de Créhanges (env 1560†1622) épousa en 1590 Anne Bayer de Boppard (1574†1625), petite fille et héritière de Georges Bayer, et il devint ainsi coseigneur des bans de Taintrux et de Fraize en 1593[91].

Pendant la guerre de Trente Ans qui, de 1618 à 1648, mit à feu et à sang la Lorraine, leurs châteaux de Créhanges et de Taintrux[92] furent ruinés. Un comte de Créhange, François Ernest, mourut de la peste en 1635.

Anne-Madeleine, comtesse de Créhanges en 1672 mit sa part des seigneuries en vente aux enchères[93].

Les Créhanges à Fraize

Très peu connus dans le ban de Fraize, ils ne sont probablement jamais venus sur place et pas plus que les Parroye n'y ont laissé de trace.

---

90 Voir la photographie sur le doc. 9 page 26.

91 La lignée à Taintrux se compose de Christophe de Créhanges (anv. 1560†1622) x Anna Bayer de Boppard (1574†1625), Peter Ernst (†1641) x Marguerite de Coligny, Franz Ernst (†1677), Lothar (†1629) x Maria Elisabeth von Montfort, Franz Ernst (†1677) x Maria-Elisabeth von Montfort, Anna Magdalena Adelheid (1655†1691).

92 GASTON DE GOLBERY, *op. cit.*

93 VICTOR LALEVÉE, *Histoire de Fraize... op. cit., p. 25* : Les droits féodaux se vendaient autrefois comme on vend de nos jours les fonds de commerce.

De 1615 à 1628, leur intendant à Taintrux était Laurent Tantherin[94].

Durant 100 ans, les Créhanges régnèrent sur Taintrux et Fraize. Avec la vente de leur part, réalisée en 1684, se termine la filiation qui dura 464 années (par les hommes et les femmes) depuis Simon III de Parroye en 1221.

Les Cogney (de 1693 à 1730)

Pierre de Cogney, qui descendait de la famille Cogney de Châtel[95], avait d'abord été régisseur à Taintrux pour le compte des Créhanges. Ayant acquis fortune et quartiers de noblesse, il se rendit acquéreur de leur part en 1684 et de celle des Ribeaupierre[96] en 1693, et devint ainsi seul seigneur des bans de Taintrux et de Fraize, haut, moyen et bas justicier, exempt de toute imposition par le duché.

Les Cogney à Fraize

Le fils de Pierre, François-Ernest (†1729), s'est beaucoup impliqué dans la vie de Fraize. « Il apparaît à de nombreuses reprises dans les registres d'état-civil comme parrain des nouveaux-nés ou témoin dans les actes. C'est en cette qualité qu'il assiste, le 14 janvier 1723, au mariage de Claude Batremeix et d'Agathe Vincent, fille d'un tabellion du ban[97] ». Il fut le seul à résider fréquemment au château de Pierosel[98] et, très intéressé par les mines, il prospecta les environs de Fraize, sans succès.

À sa mort, il fut inhumé dans le chœur de l'église de Taintrux.

Les Cogney furent seigneurs de Fraize et Taintrux durant 37 ans.

94 CHARLES THIERRY-MIEG, La succession de Jean Thierry de Venise et la branche alsacienne des Thierry in *Revue d'Alsace* , 1892 T XLIII, p. 21.

95 VICTOR LALEVÉE, *Histoire de Fraize..., op. cit.* : p. 34. Elle avait été anoblie par le duc Charles III en 1575.

96 Pour 24000 livres tournois.

97 VICTOR LALEVÉE, Histoire du ban de Fraize... *op. cit.*, p 35.

98 Au lieu dit « La Poutrau », à l'emplacement approximatif de l'actuelle maison dite « Château Sauvage » entre Fraize et Plainfaing.

Les Régnier de Chonville (de 1730 à 1756)

Marié à Marie-Élisabeth de Cogney (1675†1756), sœur héritière de François-Ernest de Cogney (†1729), Jacques de Régnier[99] de Chonville, seigneur d'Arry-sur-Moselle, devint donc seigneur des bans de Taintrux et de Fraize en 1730.

Quand il mourut en 1743, ses droits passèrent à sa veuve puis à leurs trois enfants :

•Charles-Pierre fut administrateur de la seigneurie mais mourut sans lignée

•Louis-Dominique (1701†1781) eut quatre filles dont l'une, Charlotte (1753†1844), que l'on retrouvera plus loin, fut mariée en 1772 à Louis-Joseph de Bazelaire de Lesseux (1737†1811)

•Élisabeth-Thérèse reçut en partage les seigneuries de Taintrux et Fraize et épousa Messire Jean-Baptiste de Clinchamp d'Aubigny, qui devint à son tour seigneur des bans.

Les Régnier à Fraize

On garde le souvenir de Jacques Régnier qui jugea nécessaire de construire un tribunal seigneurial avec un cachot pour y enfermer les condamnés à des peines de prison. Ce fut la maison « les Halles » ou « Maison aux Arcades »[100] construite en 1729 à l'angle des rues de La Costelle et du M[al] de Lattre[101].

La communauté de Fraize ayant fourni par corvées, en 1729 et 1730, tous les charrois nécessaires à sa construction, put y tenir les assemblées communales jusqu'à sa mise en vente par les héritiers des Régnier. Bien que contestée par les habitants, ceux-ci furent déboutés et la vente eu lieu vers 1792-93.

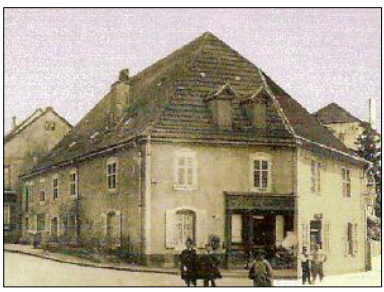

Doc. 8. La maison « les Halles »
(extrait d'une carte postale A. Weick vers 1900)

99 Il résidait déjà à Fraize, plus précisément à Demenemeix, Tabellion Général en Lorraine au service du roi de France en 1720. Archives des Vosges, série G 548.

100 Elle possédait deux arcades qui se trouvaient sur le côté nord (à gauche sur la photo). Au coin se trouvait un pilori.

101 Nom actuel de l'ancienne rue de la Mairie.

Les Régnier ne furent seigneurs des bans que pendant 26 ans.

Les Clinchamp d'Aubigny (de 1756 à 1789)

Jean-Baptiste de Clinchamp d'Aubigny, capitaine de dragons résidant à Metz, époux d'Élisabeth-Thérèse de Cogney, était en 1789, le dernier seigneur des bans de Taintrux et de Fraize.

Il mourut[102] sans héritier. Quand sa femme Élisabeth-Thérèse mourut à son tour en 1799, leurs biens revinrent à ses quatre nièces :

•Charlotte (1753†1844), épouse de Louis Joseph de Bazelaire de Lesseux (1737†1811)

•Joséphine (1756-1831), épouse de Pierre Jean Maurice Collinet de la Salle, lieutenant général du bailliage d'Épinal, seigneur de Mortagne, (décapité à Paris en 1793)

•Adélaïde (1759-), épouse de Charles Thiébaut Valentin de Vioménil

•Geneviève (1746-1818), épouse de Philippe Leroy baron de Seraucourt.

Bien que celles-ci soient nées Régnier de Chonville, l'usage a conservé à leurs descendants et jusqu'à nos jours le nom collectif de « héritiers de Clinchamp ». Leur fortune, principalement composée de forêts a échu lors d'un partage en 1862 :

•aux descendants des familles Fouilhouse et d'Ollone (1106 ha)

•à la famille actuelle des Bazelaire de Lesseux (1776 ha)

•aux Hospices civils de Nancy et Pompey et à la Maison des Orphelines de Nancy[103] (1595 ha).

Les Clinchamp d'Aubigny à Fraize

Comme leurs prédécesseurs, ils accablaient le peuple d'impôts, taxes et corvées ainsi qu'en témoigne le manuscrit des plaids annaux tenus à Fraize en 1775 (texte en annexe).

On n'a rien retenu à Fraize de leurs activités sauf la vente contrainte de la maison « les Halles ».

102 Victor LALEVÉE , *Histoire de Fraize..., op. cit., p.* 35, « dans les années qui précédèrent la Révolution », mais Jean-Paul Rothiot pense qu'il est mort après 1792

103 VICTOR LALEVÉE, *Au Pays des Marcaires..., op.cit.*, p. 141.

Durant 33 ans et ce jusqu'à la Révolution[104], Jean-Baptiste de Clinchamp d'Aubigny fut le dernier seigneur des bans de Fraize et de Taintrux.

La Révolution passe…[105]

Elle vend comme Bien National la partie du ban de Fraize qui avait appartenu au chapitre et des biens paroissiaux.

Elle coupe la tête de Pierre Jean Maurice Collinet de la Salle, époux de Joséphine Régnier de Chonville, tandis que les autres héritiers attendent la fin de l'orage…

Elle déchoit les héritiers du ban, dits de Clinchamp, de leurs titres de noblesse mais pas de leurs propriétés car ils n'ont pas émigré, et l'immense patrimoine seigneurial du ban[106] leur reste en indivision.

Quelles traces ces seigneurs ont-ils laissées à Fraize ?

La maison « la Cour »

104 VICTOR LALEVÉE le dit décédé peu avant la Révolution tandis que JEAN-PAUL ROTHIOT penche pour une date un peu ultérieure.

105 Nous ne saurions mieux faire que de vous inviter à lire dans ces actes le texte de la conférence de Jean-Paul Rothiot à propos de La Révolution Française à Fraize.

106 Quelques 5000 ha de forêts, sans compter maisons, fermes, moulins et scieries.

Doc. 9: La maison « La Cour » avec millésime de 1576, clé de la porte cochère datée de 1688 et détail d'une fenêtre. (photos Y. BRUANT)

Au carrefour de Clairegoutte, la maison ci-dessous dite « La Cour[107] » appartenait aux sires de Taintrux. Elle a été largement remaniée au cours des siècles. C'est à ce jour la plus vieille maison de Fraize[108]. Le linteau de la porte du pignon Est porte une inscription[109] sur deux lignes : ***Deus adjutor meus***[110], et ***H jeanoel 1576***[111]. La clé de la porte cochère porte les lettres **F C** et la date **1688**, situant une restauration du temps des Créhange (C pour Créhange ?).

Les cadres des fenêtres sont en grès ouvragé et les traverses portent la trace de meneaux qui ont été sciés.

À noter que cette maison qui a peut-être été pillée durant la guerre de Trente Ans n'a pas été détruite.

107 N.-F. GRAVIER, *op. cit.*,p. 138.

108 Comme elle, deux autres maisons ont survécu à la Guerre de Trente Ans : une maison au Belrepaire de 1608 et une autre au carrefour des Aulnes qui date de 1628 (VICTOR LALEVÉE, *Histoire de Fraize..., op. cit.,* p. 69)

109 Pour la première fois déchiffrée en décembre 2019 par l'épigraphiste CÉDRIC MOULIS.

110 Cette formule, qui signifie *Dieu est mon assistant*, se retrouve en pays germaniques. Elle a probablement un lien avec le protestantisme de Pierre Thierry qui, en tant qu'administrateur du ban de Taintrux, a sans doute ordonné la construction de la maison.

111 Cette seconde ligne indique le nom d'une personne (inconnue), peut-être le destinataire ou le maître d'œuvre et surtout, très clairement, le millésime de la construction, du temps du dernier Bayer de Boppard, Adam.

La maison « Ribeaupierre »

Doc. 10: La maison Ribeaupierre à gauche, peu avant sa démolition (photo P. Jeandel), et sa cheminée à droite, remontée dans le hall de la mairie. Notez le blason des Ribeaupierre souligné de rouge. (photo Y. Bruant)

La maison Ribeaupierre, construite par les sires du même nom fin XVe début XVIe siècle, se trouvait au centre historique de Fraize. Sa façade et sa toiture ont été restaurée au cours du XVIIIe siècle.

De même que « la Cour » (voir page précédente), elle ne semble pas avoir été détruite par la guerre de Trente Ans, mais elle fut démolie en 1976 par des « houèbes[112] » du temps présent et remplacée par une supérette !

Doc. 11: Taque de la cheminée Ribeaupierre datée de 1586 (photo P. Bonafos) et dessin plus lisible des armoiries de l'empereur Rodolphe II (tiré du Siebmachers Wappenbuch de 1605)

Dans une vaste cuisine lambrissée, sous un plafond à caissons, se trouvait une cheminée de grès rose qui a pu être sauvée des démolisseurs. Elle enjolive de nos jours le hall de la mairie et on y voit, au centre de sa hotte renaissance, le blason des Ribeaupierre.

Apposée contre le mur au fond de l'âtre se trouvait une plaque de fonte, dénommée dans la région « taque », qui a disparu durant la dernière guerre. La photo ci-contre qui la représente ne montre pas le blason des Ribeaupierre. S'y

112 Ainsi appelait-on ces bandes de malfaisants de toutes origines qui pillèrent et mirent à sac la Lorraine (dont le ban de Fraize) pendant cette guerre de Trente Ans.

trouvent en revanche les armoiries impériales de l'empereur de l'empire germanique Rodolphe II (1552†1612)[113]. La date[114] portée par le ruban derrière la couronne est peut-être 1586. À cette époque Eberhard, sire de Ribeaupierre, était ambassadeur au service des Habsbourg[115], ce qui pourrait expliquer qu'il ait importé cette taque à Fraize.

La maison « les Halles »

Elle existe toujours (voir image page 23) mais a perdu toutes les traces de son passé.

Le château « Pierosel »

Il y avait à Fraize un « château de Piérosel », qui aurait appartenu aux Ribeaupierre[116]. On n'en possède pas d'image, seulement une brève description[117] : « c'était un bâtiment allongé, composé uniquement d'un rez-de-chaussée auquel on accédait par un escalier formant perron ». Ce « château » où François-Ernest de Cogney a résidé avant d'y mourir en 1729, a probablement été détruit en lors d'un bombardement en 1918.

113 Selon l'héraldiste JEAN-CHRISTOPHE BLANCHARD.
114 Corroborée par celle d'une autre taque identique, toujours selon JEAN-CHRISTOPHE BLANCHARD.
115 Victor LALEVÉE, *op. cit., Histoire de Fraize..., p.* 27.
116 On ne soit l'origine de ce nom. Il se trouvait un peu en arrière d'une maison actuelle qu'on appelle le « Château Sauvage », au lieu dit *la Poutrau*, sur la gauche de la route allant de Fraize à Plainfaing. Son existence est confirmée par le cadastre napoléonien de 1812 sur lequel on lit au nord de son emplacement présumé « Les prés derrière le Château » et au sud « Les prés devant le Château ». VICTOR LALEVÉE, *Histoire de Fraize..., op. cit., p.* 28, a suggéré que le qualificatif de « sauvage » pouvait venir du titre de c*omte sauvage du Rhin* que portait le prince palatin Christian II de Birkenfeld (1637†1717), époux de Catherine-Agathe (1648†1683) fille héritière de Jean-Jacques de Ribeaupierre (1598†1673).
117 GEORGES FLAYEUX, *op. cit.,* p. 35.

Conclusion

Tous ces grands seigneurs, les chanoines du chapitre de Saint-Dié, les ducs de Lorraine, les Ribeaupierre, les Parroye, les Bayer de Boppard, les Créhange, les Cogney, les Régnier et les Clinchamp qui se sont succédé à la tête du ban n'y ont laissé que bien peu de souvenirs et semblent ne s'en être principalement préoccupés que, comme partout à l'époque, pour en soutirer un maximum de redevances seigneuriales et féodales.

Pendant ce temps, le peuple du ban, malchanceux de n'être pas né dans une « bonne famille », corvéable et écrasé d'impôts (lire l'annexe plus loin), subissant guerres, famines et épidémies a pourtant survécu. Comment ?

C'est une question très intéressante...

ANNEXE

Plaids annaux à Fraize en 1775

Retranscription de plaids annaux détaillant les charges imposées par les seigneurs aux habitants ainsi que l'organisation du ban de Fraize[118].

Ce jourd'hui onzième May Mil Sept Cent
premier feuillet soixante et quinze.
Plaids annaux tenus par nous Charles Haxo
1775 avocat a la Cour, exerçant aux Bailliage Royal et siège
présidial de Saint Diez; Juge Garde des terres et seigneurie de
Fraize, le valtin et autres lieux dependants de la Chatellenie de
Taintrux; agissant au nom de Messire Jean Baptiste pierre de
Clinchamps d'Aubigny, Chevalier, ancien Concierge du palais

Doc. 12: Manuscrit des plaids annaux de Fraize en 1775 : en-tête.

Ce jour d'hui 11 mai 1775.

Plaids annaux tenus par nous CHARLES HAXO *avocat à la Cour, exerçant aux Bailliage Royal et siège présidial de Saint-Dié, juge garde des terres et seigneurie de Fraize, le Valtin et autres lieux dépendants de la Châtellenie de Taintrux, agissant au nom de Messire* JEAN-BAPTISTE PIERRE DE CLINCHAMPS D'AUBIGNY, *chevalier, ancien concierge du palais Royal des Tuileries, chevalier de l'ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine des Dragons au service de France, seigneur tant en son nom qu'en celui de Madame* MARIE-ÉLISABETH DE RÉGNIER *son épouse, de la dite Châtellenie de Taintrux, Fraize, le Valtin, Laveline, la Croix, le Chipal, le Ban-de-Sapt, Colroy, Provenchères, Wisembach et autres lieux, résidant à Metz. À effet de quoi nous sommes accompagnés du procureur d'office des dites terres et seigneuries, transportés au village de Fraize, où étant nous avons fait convoquer en la manière accoutumée les habitants qui composent cette seigneurie et appelés par leurs noms, surnoms pour connaître les défaillants comme présents, savoir :*

Au village du Belrepaire : [lecture de 17 noms]

118 Archives des Vosges : B 2263. Merci à Jean-Paul Rothiot qui nous a communiqué ce document.

Au village des Aulnes : [lecture de 21 noms]

Au village de Clairegoutte : [lecture de 6 noms]

Au village du Mazeville : [lecture de 14 noms]

Au village de La Costelle : [lecture de 93 noms]

Au village de Scarupt : [lecture de 38 noms]

Au village du Ban-Saint-Dié : [lecture de 15 noms]

Au village de Plainfaing : [lecture de 110 noms]

Au village de Noirgoutte : [lecture de 72 noms]

Au village de Habaurupt : [lecture de 31 noms]

Nouveaux entrants : [9 noms illisibles]

[soit en tout 426 noms que, faute de place, nous n'avons pas reproduits, de même que ceux des nommés qui suivent].

Ensuite de quoi nous donnons lecture auxdits habitants des droits et autorités que nous avons audit ban comme s'ensuit :

La dite seigneurie est entourée de montagnes chargées de bois, sapins et autres du circuit de dix lieux, les Basses de Xéfosse, Louspach, la Combe etc

Les limites vers l'Alsace sont le Val d'Orbey, les environs de Gérardmer, le Ban-le-Duc[119], Anould, la Croix-aux-Mines et Mandray, les dites limites se distinguant par l'égout des eaux en grande partie.

Dans le ban il y a douze villages ou hameaux, savoir le Belrepaire, les Aulnes, Clairegoutte, Mazeville, Fraize, Scarupt, Ban-Saint-Dié, Plainfaing, Noiregoutte, Habaurupt, Demenemeix et le Valtin qui appartiennent au dit seigneur avec tous les droits de haute[120], moyenne, basse et foncière justice.

Les habitants du ban de Fraize doivent guets et gardes au château de Taintrux, à leurs frais et dépens en temps de péril et en tel nombre qu'il plaît au seigneur.

Ils doivent corvée de bois de chauffage, mais en sont exempts moyennant une redevance annuelle de 41 francs 8 gros[121].

---

119 Nom changé à la Révolution en Ban-sur-Meurthe.

120 D'après Victor Lalevée, *Au Pays des Marcaires...*, *op. cit.*, En réalité, ils ne jouissaient plus de la prérogative de haute justice appartenant uniquement depuis 1725 à un tribunal ducal, ensuite à celui du bailliage.

121 Unités monétaires en 1775 : 1 livre de lorraine, qui équivalait à 2,3 francs barrois, représentait la valeur de la journée de travail d'un manœuvre. La livre se divisait en 20 sous (ou sols), chacun valant 12 deniers. Le franc barrois se divisait en 12 gros chacun valant 16 deniers mais aussi 4 blancs de quatre deniers chacun.

Autrefois lesdits habitants étaient mainmortables[122] *mais ils en sont libres moyennant une somme de 4000 francs d'entrée et une rente annuelle de 100 francs.*[123]

Il y a dans le même ban cinq grosses montagnes vulgairement appelées les Hautes Chaumes sur lesquelles l'on conduit vainpâturer[124] *le bétail moyennant une redevance annuelle ; il y a trois autres petites chaumes dites les Basses Chaumes qui sont tenues par des particuliers moyennant une rente outre les charges de leur arrentement.*

Il y a trois moulins banaux[125]*, le premier à Fraize, le second à Plainfaing, le troisième au Valtin outre celui des Aulnes. Il y a une huilerie et un battant à Plainfaing et aux Aulnes.*

Au travers desdits bans passe la grande route qui conduit en Alsace par la montagne du Bonhomme, sur lequel chemin ledit seigneur a droit de passage, en sorte que son droit est de prendre par char qui passe pour aller en Alsace ou en retournant 3 gros, la charrette 2 sols, le cheval bâté, 1 sol.

Les nouveaux entrants dans ladite seigneurie doivent 100 francs pour le droit de bourgeoisie, moitié au seigneur, moitié à la communauté.

Conformément aux lettres de rachat de mainmorte du 28 juillet 1611, lequel droit de bourgeoisie le Maire est obligé de faire entrer suivant le titre.

Le Maire ou Doyen de ladite seigneurie est chargé de lever toutes les rentes du ban, de les faire bonnes et de les rendre au château de Taintrux ou en autre lieu de pareille distance, comme La Poutroye ou Saint-Dié.

Les habitants sujets sont tenus d'en faire le charroi au premier commandement et de donner 50 francs pour subvenir à la charge de Doyen, les rentes de cette nature sont solidaires.

Le seigneur dudit ban de Fraize a deux redevances annuelles sur les habitants, l'une dite la taille St-Rémy et l'autre la taille St-George, la première est de de 26 francs 8 gros et l'autre de 30 francs.

Tous les habitants du ban doivent une rente annuelle de 33 résaux 5 zettes de seigle[126]*, mesure moderne, et 76 résaux d'avoine même mesure.*

---

122 Larousse : Droit dont jouissait le seigneur de s'emparer de la succession de son serf à sa mort.

123 Voir plus bas la date du rachat de cette mainmorte.

124 Pâtures sur des terrains dont on n'a pas la propriété, voire d'un village à l'autre.

125 Dont l'usage était obligatoire.

126 Unités de volumes pour les grains en 1775, 1 résal (pluriel résaux) valait environ 150 litres, une zette (ou ymal ou boisseau) 1/16 de résal, soit environ 9,6 litres.

Le village d'Habaurupt en particulier doit 8 résaux de rente annuelle, moitié seigle et avoine, on prend à présent jusqu'à bon plaisir du seigneur, quatre-vingt francs.

Il est dû au seigneur pour droit de justice foncière dudit ban plusieurs petites redevances en deniers.

Il peut y avoir 55 francs 6 gros affectés par plusieurs héritages, en poules 149 qui doivent se lever par le Doyen, outre Jean Idoux du Valtin ou ses héritiers doivent une poule ou 6 gros affectés sur la maison. On lève 6 livres sur les héritages.

Il y a des deniers vulgairement appelés frenels qui montent à 10 gros par an payables au jour St-Jacques par quelques particuliers dudit ban, lesquels deniers doublent d'heure en heure jusqu'à la connaissance de l'héritage affecté.

On tient annuellement les plaids annaux auxquels le seigneur a droit de créer tous officiers. Autrefois, autrefois on y jugeait sommairement et sans appel.

Quand un curé décède dans cette seigneurie de même que dans tous les autres lieux dépendant de ladite châtellenie de Taintrux, le seigneur a droit de faire garder la maison du mort par les habitants aux dépens de la succession. En attendant que l'église soit pourvue d'un autre curé ou que les héritiers du mort aient appréhendé la succession.

Au Valtin il y a deux autres Basses Chaumes, il peut y avoir des terres vagues pour environ 46 francs affectés pour 2 gros par jour.

Le chapitre de Saint-Dié doit annuellement un cens de 2 francs payables par le maire de Cleuvecy ; les héritiers du sieur Desage en doivent un de 3 francs.

Le seigneur a droit de gruerie dans toute l'étendue des forêts de la dite seigneurie, il y a droit de création de gruyer, contrôleur et forestiers, ainsi qu'il fut pratiqué de tout temps, lesquels officiers ont aussi droit de connaître les bois, chaumes, arrentements, pâturages, eaux et forêts, jugent de tous les faits, sauf l'appel au Buffet[127]*. Et du buffet à la cour, ils connaissent aussi des usages auxdits bois, contraventions et délits.*

Tous les habitants qui cuisent du pain pour vendre doivent une redevance annuelle et arbitraire

Les cublaires ? maréchaux et autres qui se servent de bois doivent aussi une redevance annuelle.

127 Le Buffet de la Châtellenie était le tribunal de haute justice à Taintrux.

Le doyen ou maire du ban de Fraize doit seul à cause de son office lever toutes les rentes généralement tant en grains, deniers, volailles qu'autres et les faire bonnes, sans diminutions, les délivrer à ses frais et dépens. Et sont les dites rentes de telle nature que quand il n'y aurait qu'un habitant seul sujet, il faudrait que le Doyen en fît le payement.

Le chapitre de Saint-Dié a des hommes et sujets au village du ban de Saint-Dié, composés de 7 maisons et droit de seigneurie sous le toit seulement, les mêmes sujets sont cependant justiciables à la gruerie dudit ban de Fraize et tenus de suivre les statuts et règlements et ordonnances de ladite gruerie, comme autres sujets du ban de Fraize.

Lorsqu'il y a un criminel détenu dans les prisons de la Châtellenie de Taintrux, la communauté de Fraize est obligée de payer une somme de 50 francs pour subvenir à la nourriture et frais de conduite s'il echet, le tout sans préjudice aux autres droits non icy exprimés.

Procédant au renouvellement des officiers, nous avons continué[128] *Joseph Gaudier maire, continué Jean Ruyer de Plainfaing pour lieutenant de mairie, Jean-Georges Toussaint pour greffier, Jean George Babert pour sergent.*

Forestiers communaux :

[suivent 9 noms]

Gardes de cabarets :

[suivent 13 noms]

Bangards[129] **:**

[suivent 11 noms]

à Noiregoutte : [suivent 4 noms]

à Habaurupt : [suivent 3 noms]

à Clairegoutte : [suit 1 nom]

aux Aulnes : [suit 1 nom]

au Mazeville : [suit 1 nom]

à Demenemeix : [suit 1 nom]

pour les chaumes [suivent 3 noms]

créé en outre Jean Baptiste Naré marguillier de la paroisse de Fraize, bangard pour veiller et reprendre toutes les bêtes qui seront trouvées dans le cimetière de la dite paroisse de jour et de nuit et en fera rapport en notre greffe.

---

128 Reconduit.

129 Gardes du ban ou gardes champêtres.

Ordonné que les bangards qui viennent d'être nommés veilleront exactement à ce que aucunes personnes n'enlèvent dans les pâquis et terrains communaux les engrais que le bétail y laisse et de faire des rapports contre tous ceux qui les enlèveront, ensuite desquels rapports seront condamnés à 5 francs d'amende.

Députés :

[suivent 12 noms]

Taxateurs de pain, vin, et viande :

[suivent 4 noms]

Ordonnons que les règlements faits aux plaids annaux précédents seront faits et exécutés selon leurs formes et concernant les teneurs, notamment les ordonnances de quatorze novembre 1721 et 22 octobre concernant les incendies, édit du 28 mai 1729. Les arrêts de la cour souveraine de Nancy des 27 avril 1735 et 24 juillet 1770 concernant les fréquentations des cabarets, l'arrêt de ladite cour du 2 mars 1769 concernant les jeux de hasard et celui du 21 octobre 1770 et 26 janvier 1773 concernant les mésus champêtres et des déraillements des oyes et canards.

Et après avoir pris et reçu de tous les officiers nouvellement créés le serment de bien et fidèlement s'acquitter de leurs fonctions, à l'exception de [suivent 3 noms] qui, attendu leur absence, prêteront serment entre les mains du sieur maire, nous avons donné congé aux habitants.

Fait les ans et jour avant dits à Fraize en présence du greffier ordinaire soussigné :

Suivent 16 signatures :

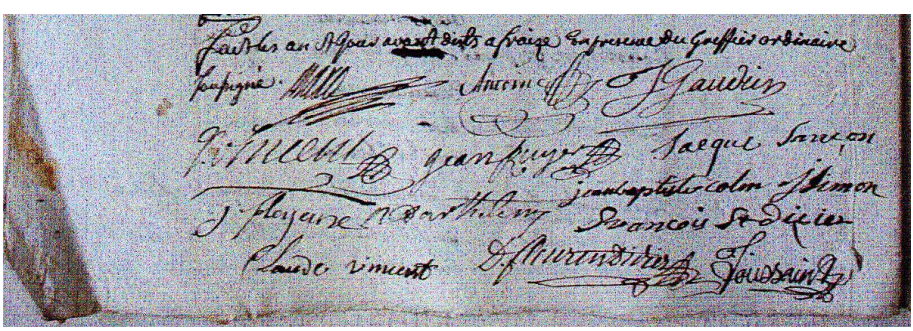

Doc. 13: Manuscrit des plaids annaux de Fraize en 1775 : signatures de fin

TABLE DES MATIÈRES

Les seigneurs....2
Les plaids annaux....3
La seigneurie ecclésiastique de Saint-Dié (669-1789)....6
À l'origine : Déodat....6
Remplacement du monastère par un chapitre de chanoines....7
Événements notables....8
Le chapitre à Fraize....9
Le duché de Lorraine (de 959 à 1766)....10
Événements notables....11
Les ducs à Fraize....12
Les Ribeaupierre (de 1221 à 1693)....13
Événements notables....14
Les Ribeaupierre à Fraize....16
Les Parroye (de 1221 à 1499)....17
Événements notables....18
Les Bayer de Boppard (Château-Bréhain) (de 1499 à 1593)....19
Les Bayer de Boppard à Fraize....20
Les Créhanges (de 1593 à 1693)....21
Les Créhanges à Fraize....21
Les Cogney (de 1693 à 1730)....22
Les Cogney à Fraize....22
Les Régnier de Chonville (de 1730 à 1756)....23
Les Régnier à Fraize....23
Les Clinchamp d'Aubigny (de 1756 à 1789)....24
Les Clinchamp d'Aubigny à Fraize....24
La Révolution passe….....25
Quelles traces ces seigneurs ont-ils laissées à Fraize ?....25
La maison « la Cour »....25
La maison « Ribeaupierre »....27
La maison « les Halles »....28
Le château « Pierosel »....28
Conclusion....29
ANNEXE....30
Plaids annaux à Fraize en 1775....30

INDEX DES DOCUMENTS

Doc. 1: La Lorraine, le Val de Galilée et le ban de Fraize (cartes Y. Bruant).....1
Doc. 2: Chronologie des seigneurs du ban de Fraize (tableau Y. Bruant).....4
Doc. 3: Blasons des seigneurs du ban de Fraize (origine Internet).....5
Doc. 4: Citadelle et monastère sur la colline de Jointures au XIIIe siècle. (par G. Save in BSPV 1881-82).....8
Doc. 5: De gauche à droite les ducs Mathieu II (1193†1251), René II (1451†1508) et François III (1708†1765) (photos Wikipedia).....11
Doc. 6: De gauche à droite : Portrait de Ulrich IX (fin XVe†1531), sceau armorié d'Anselme II (1292) et château Saint-Ulrich au temps de sa splendeur au XVIe siècle (images du bulletin de la Société d'Histoire de Ribeauvillé).....13
Doc. 7: De gauche à droite, le château de Taintrux, avant puis après la guerre de Trente Ans et en 1874. Il n'en reste de nos jours que le petit pavillon de gauche (Dessins de Gaston. de Golbery, BSPV).....16
Doc. 8. La maison « les Halles » (extrait d'une carte postale A. Weick vers 1900). 23
Doc. 9: La maison « La Cour » avec millésime de 1576, clé de la porte cochère datée de 1688 et détail d'une fenêtre. (photos Y. Bruant).....26
Doc. 10: La maison Ribeaupierre à gauche, peu avant sa démolition (photo P. Jeandel), et sa cheminée à droite, remontée dans le hall de la mairie. Notez le blason des Ribeaupierre souligné de rouge. (photo Y. Bruant).....27
Doc. 11: Taque de la cheminée Ribeaupierre datée de 1586 (photo P. Bonafos) et dessin plus lisible des armoiries de l'empereur Rodolphe II (tiré du Siebmachers Wappenbuch de 1605).....27
Doc. 12: Manuscrit des plaids annaux de Fraize en 1775 : en-tête.....30
Doc. 13: Manuscrit des plaids annaux de Fraize en 1775 : signatures de fin.....35